Marche

à suivre

Les conseillers Habitat du CDHAT vous accueillent :

Permanences à Flers (sur rendez-vous) : Chaque mardi 9h30-12h00

Maison de l'habitat et de la rénovation - 7 bis rue de la 11^{ème} DBB

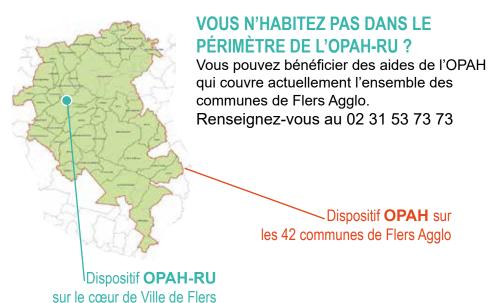
Contactez le CDHAT pour prendre rendez-vous :

02 31 53 73 73

calvados-orne@cdhat.fr Parc Citis - 4 avenue de Tsukuba 14200 Hérouville-Saint-Clair



Info importante



avec le soutien financier de :





























d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

AIDES FINANCIÈRES **POUR VOS PROJETS**

EN CŒUR DE VILLE DE FLERS

- Économies d'énergie
- Adaptation du logement
- Rénovation des façades
- Rénovation des copropriétés
- Accession à la propriété





Ensemble, pour une dynamique de cœur de ville

Flers Agglo et la Ville de Flers ont mis en place, pour 5 ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) afin de renforcer l'attractivité du centre-ville de Flers. Il s'agit d'un véritable programme de réabilitation de l'habitat privé sur un périmètre précis (centre-ville de la Reconstruction et quartier de la gare).

Ce dispositif propose aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs des aides financières exceptionnelles et un accompagnement gratuit en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat.

190 logements privés pourront être réhabilités dans le cadre de ce dispositif d'envergure

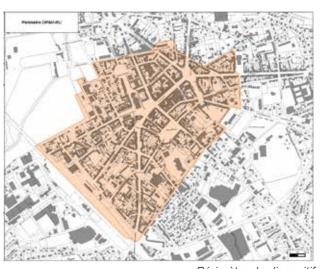
LES OBJECTIFS DE L'OPAH-RU

- Amélioration énergétique des logements
- Traitement des situations d'insalubrité
- Requalification des espaces publics
- Aide à l'accession à la propriété
- Valorisation du patrimoine

DES AIDES EXCEPTIONNELLES POUR QUELS TRAVAUX ?

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU PROPRIÉTAIRES BAILLEURS, VOUS POUVEZ PRÉTENDRE À DES AIDES SPÉCIFIQUES :

- Travaux d'économies d'énergie
- Travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap
- · Aide à l'accession à la propriété
- Travaux de rénovation des façades
- Travaux de réhabilitation de l'habitat indigne et dégradé
- Travaux sur les copropriétés (parties communes, accessibilité...)



Périmètre du dispositif

ATTENTION

NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT DE DÉPOSER UN DOSSIER DE SUBVENTION ET D'URBANISME



QUI CONTACTER ?

Le CDHAT, opérateur Habitat, a été mandaté par Flers Agglo pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches, vous conseiller sur la faisabilité financière et technique de votre projet et vous assister dans la recherche d'aides financières adaptées à votre situation personnelle.

